

DECISION DE CLASSEMENT dans la catégorie des meublés de tourisme

Décision N° : 01301013-06617-0176

LE MEUBLE IDENTIFIE CI-DESSOUS

est classé **4 étoile(s)** pour une capacité de **4 personnes**

Dénomination commerciale, le cas échéant : **Senchon de Bournissac**

Adresse du meublé : 16, rue Jean Moulin

Code postal : 13550

Ville : Noves

IDENTIFICATION DU LOUEUR :

Nom : MASSON

Prénom : Catherine

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

E-mail :

IDENTIFICATION DU MANDATAIRE, LE CAS ECHEANT :

Raison sociale :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

E-mail :

Le présent classement est délivré pour cinq ans.

Fait à Marseille, le : **06/10/2017**

Timbre de l'organisme évaluateur

Organisme évaluateur

BOUCHES-DU-RHÔNE TOURISME
13 rue Roux de Brignoles
13006 Marseille
Tél. 04 91 13 84 13 - Fax. 04 91 33 01 82
SIRET 78281566600048 - APE 9499 Z
www.visitprovence.com

Isabelle BREMOND



Directrice

Avertissement : Au terme de l'article D. 324-4 du code du tourisme, le loueur ou son mandataire dispose d'un délai de quinze jours à réception de la présente proposition pour refuser le *classement*.
A l'expiration de ce délai et en l'absence de refus, le classement est acquis.